



GRAND EST

[PERSPECTIVES]

#RelancerMonEntreprise



AIDE – TREMPLIN

Le principe

Accompagner les TPE/PME souhaitant s'engager dans une démarche de transition écologique, sous forme d'aides au conseil et aux investissements.

Le montant de l'aide, du financement

Plus de 60 aides qui concernent différents thèmes :

- ⇒ les changements d'éclairage
- ⇒ le froid commercial
- ⇒ la mobilité avec remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule GNV ou acquisition d'un vélo cargo électrique pour les livraisons
- ⇒ les bâtiments industriels pour l'isolation, l'amélioration de la qualité de l'air, la production de chaleur ou de froid
- ⇒ le traitement des déchets et l'économie circulaire, pour les études comme pour les solutions (compacteur, composteur, contenants, concasseur)
- ⇒ l'écoconception avec la certification ecolabel européen de produits ou services et l'affichage environnemental des produits
- ⇒ des études sur le changement climatique

Ces aides sont forfaitaires et à retrouver dans le détail sous :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/sites/default/files/2021-02/liste-actions-eligible-montant-aide-Tremplin-transition-ecologique-PME.pdf>

Conditions importantes :

- Présenter un panel d'investissements et/ou études dont le montant d'aide total est supérieur à 5 000 € et inférieur à 200 000 €.
- Ne pas avoir sollicité ou bénéficié d'autres aides publiques pour les mêmes dépenses

Le public éligible

TPE et PME de tous les secteurs d'activité, quelle que soit leur forme juridique (entreprise individuelle, SARL, SAS, SCOP, ...) à l'exception des autoentrepreneurs.

Date limite

Fin 2021, dans la limite des fonds disponibles

S'INFORMER

SE FORMER

ÊTRE ACCOMPAGNÉ

Les démarches à effectuer

La demande d'aide se fait entièrement en ligne sur la plateforme de l'ADEME :

- 1- Prendre connaissance des règles générales de l'ADEME :
<https://www.ademe.fr/aides-financieres-lademe>
- 2- Remplir le tableur « ADEME_Tremplin transition écologique » téléchargeable dans la rubrique « Déposez votre dossier » de la page :
https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/sites/default/files/2021-02/ADEME_Tremplin%20Transition%20Ecologique.xlsm
pour préciser les investissements et/ou études que l'entreprise s'engage à mettre en œuvre sur la base de devis avant tout démarrage de l'action.

Pour me faire accompagner par ma CMA :

Territoire	N° de téléphone	Contact Mail @
Alsace	03 89 20 26 79	pass-durable@cm-alsace.fr
Ardennes	06 78 41 37 35	pass-durable@cma-ardennes.fr
Aube	06 78 41 37 35	pass-durable@cma-aube.fr
Marne	06 78 41 37 35	pass-durable@cma-marne.fr
Haute-Marne	06 78 41 37 35	pass-durable@cma-haute-marne.fr
Meurthe et Moselle	03 83 95 60 83	pass-durable@cma-meurthe-et-moselle.fr
Meuse	03 29 79 75 21	pass-durable@cma-meuse.fr
Moselle	03 87 39 31 34	pass-durable@cma-moselle.fr
Vosges	03 29 69 55 82	pass-durable@cma-vosges.fr

Pour en savoir + :

Sur le dispositif TREMPLIN :

<https://agirpoulatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme>

Sur CLIMAXION, autre dispositif d'aides à l'efficacité énergétique et l'économie circulaire :

<https://www.climaxion.fr/docutheque/aides-2020-aux-entreprises-transition-energetique-leconomie-circulaire>

www.crma-grandest.fr